

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 01/04/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**  
Nombre de membres présents : **22**

Nombre de membres en exercice : **23**  
Nombre de membres votants : **23**

**Présents (22)** : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, Mme Amélie BARRET, M. Pascal EHRSAM, Mme Nadine WEHRLLEN, M. Philippe ELSAESSER, Mme Marie NAZZARO, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Jacques VICECONTE, Mme Lydia LOMBARDO, M. Jocelyn ZINDY.

**Procurations (1)** : M. Stéphane NEFF à M. Jacques VICECONTE

**Excusé (0)** :

**Absent (0)** :

Référence de la délibération : DE\_2026\_48

**POINT 4 C : CONSTITUTION, COMPOSITION ET ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**VOTE** : Pour : 20                      Contre : 0                      Abstentions : 3

M. le Maire expose que la commission de délégation de service public examine les candidatures reçues lors de procédures par lesquelles la commune entend confier à un tiers la gestion d'un service public (fourrière automobile par exemple).

Elle est composée selon l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les communes de moins de 3 500 habitants :

- par le maire ou son représentant, président,
- par trois membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Considérant que cette désignation doit avoir lieu au scrutin secret (sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir- article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants ;

Le Maire appelle les candidats.

*Il est proposé les candidatures suivantes :*

Liste : Corinne FILLINGER

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Corinne FILLINGER	M. Eric BESSAH
Mme Nadine WEHRLLEN	M. Maurice BEHRA
Mme Brigitte SCHMITT	Mme Suzanne BARZAGLI

*Le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.*

Après élection, sont proclamés membres de la commission de délégation de service public comme suit :

**PRESIDENT DE LA COMMISSION**

M. Rodolphe KIRSCH, Maire

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Corinne FILLINGER	M. Eric BESSAH
Mme Nadine WEHRLLEN	M. Maurice BEHRA
Mme Brigitte SCHMITT	Mme Suzanne BARZAGLI

**Après délibération le Conseil Municipal, avec 20 voix pour, 3 absentions :**

- **décide** de ne pas appliquer le scrutin secret et de voter à main levée (article L2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))
- Par 20 voix à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission, au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Corinne FILLINGER	M. Eric BESSAH
Mme Nadine WEHRLLEN	M. Maurice BEHRA
Mme Brigitte SCHMITT	Mme Suzanne BARZAGLI

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 15 avril 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 15 avril 2026.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*  
Fait à VIEUX-THANN, le 15 avril 2026.

La secrétaire de séance

Maurice BEHRA

L'auxiliaire de séance

Amélie BOHN



